




ORDRE DU JOUR
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MARS 2022 A 18 H

La séance aura lieu dans la salle du conseil municipal, en mairie. Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, la séance se tiendra dans le strict respect des règles sanitaires.

N°	OBJET	RAPPORTEUR
	Appel des membres du conseil	M. le maire C. RYSER
	Désignation du secrétaire de séance	
	Approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal.	
DÉCISIONS		
1	<p>Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations attribuées au maire :</p> <p>En vertu de l'article L.2122-22, Monsieur le maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ DEC 2022 02 du 21 janvier 2022 Demande de subvention auprès de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'agrandissement du restaurant scolaire ;✓ DEC 2022 03 du 1^{er} mars 2022 relative à l'attribution du marché de vérification et maintenance des systèmes de sécurité incendie, de l'éclairage de sécurité et des moyens de secours à l'entreprise AFFI SECURITE INCENDIE ;✓ DEC 2022 04 du 25 février 2022 relative à l'attribution du marché à procédure adaptée pour les travaux d'agrandissement du restaurant scolaire aux entreprises retenues pour les lots subséquents :<ul style="list-style-type: none">• <u>Lot n° 1</u> : VRD / GROS-ŒUVRE / MAÇONNERIE / REVÊTEMENT DE SOLS / FAÏENCES à la SAS T.C.M. Technic Construction Méditerranée ;• <u>Lot n° 2</u> : ETANCHÉITÉ à la SARL PACA RENOV ;• <u>Lot n° 3</u> : CLOISONS / FAUX PLAFONDS / MENUISERIES INTÉRIEURES à la SAS S.T.B.N. SOCIETE TRAVAUX BATIMENT NETTOYAGE ;• <u>Lot n° 4</u> : MENUISERIES EXTERIEURES à la SAS N.T.B. NOUVELLE TECHNIQUE DU BATIMENT ;• <u>Lot n° 5</u> : PEINTURE à la SARL GFAP PROVENCE ;• <u>Lot n° 6</u> : PLOMBERIE / SANITAIRE / CHAUFFAGE-VENTILATION à la SAS E.I.T.P. ;• <u>Lot n° 7</u> : ÉLECTRICITÉ à la SARL ITEL NIRONI ;✓ Conventions d'occupation du domaine public avec la société SPBR1 dans le cadre des contrats DSP passés par le SymielecVar pour l'installation des bornes de recharge électriques situées 7 Avenue de Font Marcellin et 93 Chemin de la Fontaine du Midi.	M. le maire C. RYSER
FINANCES		
2	<p>Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 :</p> <p>Il est proposé de fixer les taux des taxes pour 2022 tel qu'annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">• Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) 34.50 % (rappel 2021 = 33.42 %)• Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) 103.10 % (rappel 2021 = 99.88 %)	M. le maire C. RYSER
3	<p>Vote des subventions 2022 aux associations :</p> <p>Le détail des subventions à allouer aux associations sera présenté en séance. Cette proposition, soumise à l'assemblée, est le résultat à la fois du respect de l'enveloppe fixée et de l'analyse, par la commission «culture, associations, cérémonies, festivités sport», des rapports moraux et financiers des associations subventionnées.</p>	Mme N. LEBON

4	<p>Vote d'une subvention exceptionnelle au profit de l'UNICEF :</p> <p>Le conflit qui sévit en Ukraine menace la vie de millions d'enfants. L'UNICEF, présente dans ce pays depuis plus de 25 ans s'est engagée à rester et à demeurer pleinement opérationnelle mais a besoin de renforts financiers.</p> <p>En tant que partenaire de l'UNICEF dans le cadre du label "Ville amie des enfants", il est proposé à l'assemblée de contribuer à l'élan de solidarité au profit des enfants victimes de cette guerre, en octroyant une subvention exceptionnelle de 1.000 € au profit de l'UNICEF.</p>	Mme A. BOSSEZ																																													
5	<p>Dotation aux écoles 2022 – 2023</p> <p>Il s'agit de fixer les dotations aux écoles pour l'année scolaire 2022-2023.</p> <p>Pour rappel, les montants attribués pour l'année scolaire 2021-2022 ont été les suivants :</p> <table border="1" data-bbox="204 474 1347 1055"> <thead> <tr> <th colspan="3">FONCTIONNEMENT :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fournitures Maternelle et Élémentaire</td> <td>38,00 €</td> <td>par élève</td> </tr> <tr> <td>Fournitures direction</td> <td>85,00 €</td> <td>par directeur/directrice</td> </tr> <tr> <td>Noël</td> <td>15,00 €</td> <td>par élève</td> </tr> <tr> <td>Transport</td> <td>400,00 €</td> <td>par classe (si sortie)</td> </tr> <tr> <td>Alimentation Maternelle</td> <td>300,00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Alimentation Élémentaire</td> <td>100,00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Produits pharmaceutiques Maternelle</td> <td>de 0 à 100 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Produits pharmaceutiques Élémentaire</td> <td>de 0 à 100 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Voyage scolaire</td> <td>150,00 €</td> <td>par élève</td> </tr> <tr> <td>Accompagnement voyage scolaire</td> <td>300,00 €</td> <td>plafonné pour l'enseignant</td> </tr> <tr> <td>Papier et encre</td> <td>1000,00 €</td> <td>par école</td> </tr> <tr> <th colspan="3">INVESTISSEMENT</th> </tr> <tr> <td>Équipement d'investissement Maternelle</td> <td>600,00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Équipement d'investissement Élémentaire</td> <td>1000,00 €</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Les éventuels transports destinés à se rendre au centre Aquavabre de Brignoles, dans le cadre des créneaux piscine proposés par la communauté d'agglomération de la Provence Verte, seront pris en charge, en sus, par la commune.</p> <p>Les dotations annuelles ont pour effet de faciliter l'organisation des écoles. Pour autant, toute prestation devra faire l'objet de demandes de devis et être impérativement engagée auprès du service comptabilité de la commune. La dépense sera liquidée par l'ordonnateur aux vues des factures et pièces justificatives.</p>	FONCTIONNEMENT :			Fournitures Maternelle et Élémentaire	38,00 €	par élève	Fournitures direction	85,00 €	par directeur/directrice	Noël	15,00 €	par élève	Transport	400,00 €	par classe (si sortie)	Alimentation Maternelle	300,00 €		Alimentation Élémentaire	100,00 €		Produits pharmaceutiques Maternelle	de 0 à 100 €		Produits pharmaceutiques Élémentaire	de 0 à 100 €		Voyage scolaire	150,00 €	par élève	Accompagnement voyage scolaire	300,00 €	plafonné pour l'enseignant	Papier et encre	1000,00 €	par école	INVESTISSEMENT			Équipement d'investissement Maternelle	600,00 €		Équipement d'investissement Élémentaire	1000,00 €		Mme A. BOSSEZ
FONCTIONNEMENT :																																															
Fournitures Maternelle et Élémentaire	38,00 €	par élève																																													
Fournitures direction	85,00 €	par directeur/directrice																																													
Noël	15,00 €	par élève																																													
Transport	400,00 €	par classe (si sortie)																																													
Alimentation Maternelle	300,00 €																																														
Alimentation Élémentaire	100,00 €																																														
Produits pharmaceutiques Maternelle	de 0 à 100 €																																														
Produits pharmaceutiques Élémentaire	de 0 à 100 €																																														
Voyage scolaire	150,00 €	par élève																																													
Accompagnement voyage scolaire	300,00 €	plafonné pour l'enseignant																																													
Papier et encre	1000,00 €	par école																																													
INVESTISSEMENT																																															
Équipement d'investissement Maternelle	600,00 €																																														
Équipement d'investissement Élémentaire	1000,00 €																																														
6	<p>Vote du budget primitif 2022 de la commune (M57) :</p> <p>Le budget primitif est établi après le vote du compte administratif et reprend les résultats de l'exercice précédent. Il est présenté conformément au débat d'orientation budgétaire.</p> <p>Le détail des chapitres de chacune des deux sections, fonctionnement et investissement, sera explicité en séance.</p>	M. le maire C. RYSER																																													
7	<p>Demande de fonds de concours 2022 auprès de la CAPV :</p> <p>Il est envisagé de restaurer les autels « Donation du Rosaire » et « Saint-Joseph » présents dans l'église Saint-Jean-Baptiste. Dans ce cadre il est proposé de demander un fonds de concours à la communauté d'agglomération de la Provence Verte à hauteur de 11 800 €, correspondant à 24.50 % du montant des dépenses subventionnables. Un second dossier sera déposé pour l'agrandissement de la cantine à hauteur de 27 000 €.</p>	M. le maire C. RYSER																																													
RESSOURCES HUMAINES																																															
8	<p>Création d'un poste au titre du dispositif des contrats aidés pour le besoin des services, à compter du 1^{er} avril 2022 :</p> <p>L'assemblée a délibéré en septembre 2021 pour créer les postes nécessaires aux besoins des services dans le cadre du dispositif des contrats aidés "Parcours Emploi compétences" (PEC). Considérant l'évolution des moyens humains du service technique, il est proposé de créer un poste à temps complet en P.E.C. à compter du 1^{er} avril 2022.</p>	M. le maire C. RYSER																																													

<p>9</p>	<p>Contrats d'intervention des enseignants dans le cadre de l'aide aux devoirs 2022 :</p> <p>Dans le cadre du périscolaire, en partenariat avec les professeurs des écoles, il est proposé de reconduire l'aide aux devoirs pour la période scolaire 2022 et de contractualiser avec les enseignants volontaires, fonctionnaires de l'éducation nationale et ce, dans le cadre de la réglementation relative aux activités accessoires.</p> <p>La durée hebdomadaire est fixée à 3 heures maximum et sera calculée au prorata des heures réellement effectuées par les professeurs des écoles, selon le planning établi par la commune.</p> <p>La rémunération est celle fixée par décret et note de service du Ministère de l'éducation nationale précisant les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans le cadre des activités accessoires.</p>	<p>Mme A. BOSSEZ</p>
<p>INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES</p>		
	<p> Questions diverses.</p>	<p>M. le maire C. RYSER</p>

Les documents relatifs à l'élaboration de cet ordre du jour sont à la disposition des conseillères municipales et des conseillers municipaux pour consultation, avant la séance du conseil municipal, auprès de Madame la directrice générale des services.